

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3463

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fréquence écoles pour le programme d'actions territoriales pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias sur la Métropole de Lyon - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

Commission permanente du 8 juillet 2024**Délibération n° CP-2024-3463**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fréquence écoles pour le programme d'actions territoriales pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias sur la Métropole de Lyon - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation numérique et systèmes d'information

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La transformation numérique de la société accroît les inégalités sociales et les problématiques environnementales. Alors que près de 20 % de la population française est en difficulté avec les outils numériques, leur maîtrise est devenue essentielle dans tous les domaines de la société, tant pour garantir l'accès aux droits, l'enseignement et l'insertion professionnelle que pour la pratique des loisirs et l'accès à des activités culturelles.

Le numérique, vecteur d'innovations technologiques et d'évolutions dans de nombreux secteurs de la société, devient ainsi un facteur d'inégalité, par sa complexité d'utilisation ou son inadéquation vis-à-vis de certains publics qui ne disposent pas des connaissances ou des équipements adéquats.

Pour lutter contre ce phénomène, il devient nécessaire de développer la capacité d'action de toutes et tous, pour mieux vivre la transformation numérique de la société.

L'association Fréquence écoles est une association lyonnaise, reconnue d'intérêt public, qui accompagne, depuis plus de 20 ans, les publics dans l'évolution des usages numériques et le développement des compétences numériques pour tous.

Les publics cibles de l'association sont principalement les jeunes, les familles, les professionnels socio-éducatifs et les enseignants.

Depuis 2016, la Métropole soutient l'action de l'association Fréquence écoles pour ses différentes activités : l'organisation d'événements populaires d'éducation au numérique, la production de contenus pédagogiques ainsi que la conception et la réalisation de formations.

Aujourd'hui, l'association Fréquence écoles développe un partenariat avec plusieurs acteurs publics et privés (État, Métropole, communes, fondations d'entreprises, etc.) pour la mise en œuvre d'une véritable démarche territoriale globale afin de renforcer la position de la Métropole comme un territoire d'inclusion et d'éducation numérique.

Au contact des publics, des professionnels locaux, des équipes enseignantes, des élus, l'action de l'association Fréquence écoles répond activement aux besoins d'accompagnement des usagers dans leurs pratiques numériques mais aussi des professionnels dans leurs besoins en formation. Le programme d'actions de l'association a pour objectifs de structurer les offres territoriales d'accompagnement aux usages numériques et de sensibiliser les collectivités à l'importance de ces multiples enjeux.

II - Objectifs de la Métropole

Pour répondre à l'enjeu d'inclusion numérique sur son territoire, la Métropole a placé au cœur de ses priorités la réduction des inégalités territoriales, la lutte contre l'illectronisme et l'éducation au numérique. Elle souhaite faire du numérique un outil d'inclusion, responsable, qui permette à chacun de continuer à s'éduquer, travailler, communiquer, s'informer, etc.

Sa feuille de route stratégique en matière de développement numérique, pour la période 2021-2026, porte les ambitions suivantes :

- accompagner les habitants aux usages numériques sur deux axes : l'éducation par le numérique et l'éducation au numérique,
- promouvoir un numérique sobre (limitation des impacts environnementaux), inclusif, éthique, sécurisé et souverain, levier de la résilience du territoire,
- utiliser le numérique comme levier de renouveau démocratique, de mise en relation des habitants entre eux (intermédiation) et d'amplification des actions d'intérêt général des acteurs locaux par la structuration d'écosystèmes,
- utiliser le numérique pour aider les usagers dans leurs interactions avec les administrations publiques de la Métropole, dans l'accès aux services d'intérêt général du territoire et dans leurs nécessaires changements de comportements dans le cadre de la transition environnementale.

Certains chantiers, visant à réduire la fracture numérique sur l'ensemble du territoire métropolitain, ont, d'ores et déjà, été engagés : animation du réseau Rés'in ainsi que le développement de sa plateforme dédiée et son forum annuel, distribution de matériels informatiques à des publics en précarité, formation des aidants numériques en Maison de la Métropole de Lyon, coordination et animation des conseillers numériques du plan France relance, renforcement de l'inclusivité de ses sites grands publics, etc.

Aujourd'hui, la Métropole ambitionne d'aller encore plus loin en associant plus largement l'ensemble des parties prenantes, afin d'apporter une réponse collective à ces enjeux : communes, centres sociaux, grands organismes publics ou encore entreprises privées.

Elle souhaite favoriser l'émergence de projets collectifs qui contribuent à accélérer le développement du numérique inclusif et l'acculturation aux médias, à l'image du projet porté par l'association Fréquence écoles.

Le programme d'actions de l'association Fréquence écoles s'intègre donc dans l'ambition portée par la Métropole sur l'éducation aux médias, la lutte contre l'illectronisme, le développement des potentiels liés au numérique et la formation aux compétences numériques et médiatiques des publics afin que chacun puisse être acteur de la société de l'information.

Le renouvellement du soutien de la Métropole au programme d'actions de l'association Fréquence écoles est aussi une opportunité pour le territoire de renforcer sa position pionnière en matière d'éducation au numérique et de valoriser son action sur l'inclusion numérique.

Il s'agit ainsi de soutenir un projet territorial global en faveur du numérique inclusif et l'éducation aux médias, en permettant à l'association de travailler efficacement avec des partenaires variés et sur des sujets émergents ou en cours de construction s'adressant, en particulier, aux publics les plus fragiles, les établissements en éducation prioritaire, notamment dans les cités éducatives et les territoires de la politique de la ville.

III - Compte-rendu du programme d'actions pluriannuel 2021-2023 et bilan

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0561 du 31 mai 2021, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 390 000 € au profit de l'association Fréquence écoles dans le cadre de son programme pluriannuel d'actions territoriales pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias sur la Métropole sur les années 2021-2023.

Ce programme d'actions, réalisé sur la période 2021-2023, couvrait :

1° - L'organisation de trois éditions de l'évènement Super Demain

Cet événement gratuit s'est imposé comme le grand rendez-vous annuel de l'éducation au numérique pour le grand public et les professionnels de l'éducation et de la médiation numérique.

Grâce à des méthodes de communication ludiques, engageantes et formatives, l'évènement développe, durant trois jours, les connaissances et les compétences des enfants et des jeunes jusqu'à 12 ans, de leurs parents et des professionnels, afin de permettre un usage critique des outils numériques.

L'éditorialisation de l'évènement autour d'une thématique par an, mêlant la réflexion sur les enjeux numériques aux thématiques des libertés, puis du corps et des émotions, a permis de renouveler la création de dispositifs et de sensibiliser des professionnels de secteurs différenciés. Le laboratoire pédagogique de l'association a ainsi fait émerger de nouveaux dispositifs qui ont intégré le catalogue d'activités de l'association Fréquence écoles ou de la Ressourcerie pour profiter au plus grand nombre.

Qu'il s'agisse du grand public ou des professionnels, Super Demain a vu sa communauté, son influence et son intérêt se développer. Cette affluence grandissante a nécessité, en 2023, la mise en place d'un système d'inscription des visiteurs sur des créneaux d'accueil afin d'optimiser leur expérience lors de l'évènement, en réduisant légèrement la jauge d'accueil. En trois ans, l'évènement Super Demain a rassemblé 10 500 parents et enfants et 1 300 professionnels à l'Hôtel de Métropole. Un effort a porté sur la participation à l'évènement des cités éducatives.

2° - L'intervention auprès des élèves dans les collèges

En partenariat avec la direction régionale académique au numérique éducatif du Rectorat de Lyon, 31 collèges ont été mobilisés en trois ans, lors de 150 interventions programmées auprès des élèves de 5^{ème}.

Ces interventions complètent la tranche d'âge des enfants plus jeunes ciblés par l'évènement grand public. Ils ont permis de sensibiliser 5 000 élèves aux réseaux sociaux, à l'identité en ligne, à la protection des données personnelles, et de les outiller pour résoudre les problèmes qu'ils rencontrent dans les mondes numériques. Les enseignants ont bénéficié d'outils pour compléter leurs démarches d'éducation aux usages numériques et proposer des formats pédagogiques innovants.

3° - L'accompagnement des acteurs du territoire

Le parti-pris de l'accompagnement territorial et de l'essaimage de la démarche au sein du territoire métropolitain a permis de mobiliser les acteurs territoriaux et d'impliquer les professionnels dans le développement de leurs compétences numériques afin qu'ils puissent, par ailleurs, accompagner les usages numériques de leurs publics. Cet accompagnement territorial a été pensé pour accompagner les publics éloignés, avec une mobilisation des territoires qui s'articule désormais, régulièrement, avec le dispositif des cités éducatives.

Une mobilisation importante de la communauté élargie des professionnels (animateurs, enseignants de l'Éducation nationale, services jeunesse, médiathécaires, accompagnateurs sociaux, insertion, prévention santé, etc.) a permis de structurer un réseau d'éducation au numérique.

Ainsi, 150 professionnels ont été outillés et formés dans 16 communes de la Métropole, fédérées dans l'élaboration d'une programmation co-construite d'évènements Super Demain hors-les-murs. Cette implication des partenaires a permis d'accompagner l'organisation de temps fédérateurs à la fois ludiques et éducatifs qui ont réuni 3 100 parents et enfants lors d'ateliers ouverts à tous, des rencontres et des conférences, en ligne ou en présentiel.

IV - Ambitions partenariales entre la Métropole et l'association Fréquence écoles

Le partenariat pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias entre la Métropole et l'association Fréquence écoles repose sur les ambitions suivantes :

1° - Le grand public

L'objectif du partenariat est de développer massivement les compétences numériques du grand public et des collégiens afin de permettre un usage critique des outils numériques.

Le succès des précédentes éditions de l'évènement Super Demain a prouvé la pertinence d'instaurer des rendez-vous grand public avec les familles autour des enjeux du numérique et d'étendre les interventions dans les collèges pour outiller les élèves et les enseignants dans leurs usages d'internet, des réseaux sociaux et de protection des données personnelles.

2° - Les professionnels de l'action socio-éducative

L'objectif du partenariat est de former et outiller les professionnels de l'action socio-éducative et de l'éducation populaire recensés, notamment *via* la cartographie Rés'in, pour augmenter leur capacité à agir auprès des publics qu'ils mobilisent et accompagnent, grâce à des parcours de sensibilisation et de formation professionnelle.

3° - L'alliance territoriale pour l'éducation et l'inclusion numérique

L'objectif du partenariat est de fédérer, structurer et animer un réseau de décideurs, cadres et élus concernés par l'éducation et par l'inclusion numérique au sein du territoire métropolitain pour favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'écosystème local afin de développer les compétences numériques des citoyens et citoyennes du territoire.

V - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel pour l'année 2024

Pour l'année 2024, le programme d'actions proposé par l'association Fréquence écoles se décline sur trois volets.

1° - Le grand public

Dans la lignée des précédentes éditions, l'organisation d'un évènement annuel de deux jours, gratuit et ouvert au grand public, au sein de l'Hôtel de Métropole, sera reconduite en 2024 pour développer les connaissances et les compétences des familles. Il ciblera, en particulier, les parents et leurs enfants jusqu'à 12 ans.

La nouvelle jauge liée au système d'inscription des visiteurs permet d'envisager la mobilisation de 3 000 parents et enfants lors de la prochaine édition de l'évènement.

L'association Fréquence écoles s'engage à conférer à cette édition un impact positif pour le territoire. Il s'agira d'organiser un évènement qui s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociétale (ancrage territorial, inclusion, achats responsables etc.) et qui limite l'impact écologique (prévention des déchets, tri sélectif et réutilisation, maîtrise de l'impact carbone, optimisation des ressources, etc.).

Par ailleurs, en partenariat avec la direction régionale académique au numérique éducatif du Rectorat de Lyon, le programme d'interventions dans les collèges sera étendu pour sensibiliser 1 000 collégiens de classe de 5^{ème} aux enjeux d'internet et des réseaux sociaux. Ces interventions permettront également d'outiller les enseignants pour compléter leurs démarches d'éducation aux usages numériques. L'action auprès des collégiens se fera de manière complémentaire à la tranche d'âge des enfants ciblés par l'évènement grand public.

Des interventions dans les structures sociales et d'éducation populaire seront également menées afin de toucher 400 parents et enfants.

Les publics des quartiers politique de la ville et les établissements en éducation prioritaire seront particulièrement ciblés par la démarche et feront l'objet d'un travail de mobilisation spécifique.

2° - Les professionnels de l'action socio-éducative

En 2024, 150 professionnels œuvrant dans les structures de proximité pourront gratuitement être sensibilisés et formés aux enjeux de l'éducation aux usages numériques des enfants, des jeunes et de leurs parents. Ils se saisiront de concepts théoriques, d'éléments essentiels en sociologie des usages et de contenus pédagogiques clés en main afin de les réinvestir auprès de leurs publics respectifs.

Les productions pédagogiques de l'association, en licences ouvertes, seront diffusées au sein des réseaux éducatifs pour favoriser l'émergence de l'éducation aux médias numériques le plus largement possible. Ces productions pédagogiques sont conçues en fonction des publics cibles, notamment des familles en difficultés sociales et éducatives.

Un tableau de bord permettra de mesurer le niveau de maîtrise des professionnels et leur capacité à agir sur les différents territoires de la Métropole en interopérabilité avec Rés'in.

3° - L'alliance territoriale pour l'éducation et l'inclusion numérique

En 2024, plusieurs sessions permettront de mobiliser les cadres et responsables des organisations du territoire métropolitain pour échanger, débattre et co-construire des réponses coordonnées aux enjeux de l'inclusion numérique et de l'éducation aux médias.

Le budget prévisionnel, lié au programme d'actions de l'association Fréquence écoles, pour l'année 2024, est le suivant :

Charges 2024	Montants (en € TTC)	Produits 2024	Montants (en € TTC)
achats	82 400	vente de services	22 220
services extérieurs	18 500	ventes d'encarts, outils et kits pédagogiques	10 000
autres services extérieurs	39 480	subvention d'exploitation	238 280
salaires	110 000	<i>dons et mécénats</i>	25 500
charges indirectes	20 120	<i>direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale / direction départementale de la cohésion sociale du Rhône (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports + service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)</i>	7 780
		<i>Banque des territoires Auvergne-Rhône-Alpes</i>	15 000
		<i>Métropole</i>	130 000
		<i>autres collectivités</i>	20 000
		<i>Caisse d'allocations familiales</i>	15 000
		<i>ministère de la Culture</i>	25 000
Total TTC	270 500	Total TTC	270 500

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 130 000 € au profit de l'association Fréquence écoles, dans le cadre de son programme d'actions territoriales pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias au titre de l'année 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu la note pour le rapporteur communiquée aux membres de la Commission permanente précisant que :

Dans l'objet, il convient de lire :

"Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fréquence écoles pour le programme d'actions territoriales pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias sur la Métropole de Lyon - Année 2024"

au lieu de :

"Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fréquence écoles pour le programme d'actions territoriales pluriannuel pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias sur la Métropole de Lyon pour les années 2024 à 2026".

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 130 000 € au profit de l'association Fréquence écoles, dans le cadre de son programme d'actions territoriales pour le numérique inclusif et l'éducation aux médias sur le territoire de la Métropole pour l'année 2024,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Fréquence écoles définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 130 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P02O4984.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-324306-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
